Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

N° D'ORDRE : 2022-091

## MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29

Présents: 23 SEANCE DU 23 MAI 2022

Pouvoirs: 04
Excusé: 01
Absent: 01
Qui ont pris part
à la délibération: 27

Date de convocation: 17 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

<u>Présents</u>: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme DEMIERRE Colette – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – Mme RASTOUIL Angélique – Mme SAUQUET Adeline – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

<u>Pouvoirs</u>: Mme DEFAUX Catherine pouvoir à M. VINCENT Gilles, Maire – M. BLANC Romain pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. VINCENT Romain pouvoir à M. MARIN Michel – M. FRANCESCHINI Damien pouvoir à M. TOULOUSE Christian.

<u>Excusée</u>: Mme VIENOT Véronique. <u>Absente</u>: Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).

# 10- CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET (90%) – ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - CUISINE CENTRALE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

La création d'un poste à temps non complet (90%) est rendu nécessaire afin de remplacer un agent mis à la retraite.

Ce poste relève du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (IB 354 – 378).

Après avoir rapporté toutes précisions utiles, il est demandé à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (90%).

## Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code général de la Fonction publique ;

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- De créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (90%).

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 24 mai 2022, pour extrait conforme.

Signé: Le Maire,

**Gilles VINCENT**